



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion du : mardi 26 juillet 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,**

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

COUPE DE France - cadrage**24548201 PERSAN US 03 1 / MITRY MORY 1 du 28/08/2022**

La Commission,

Pris connaissance des courriels de PERSAN US 03 sur la disponibilité de ses installations sportives à la date du match,

Demande au club de bien vouloir lui indiquer pour le mardi 16/08/2022 si ses installations sont disponibles pour accueillir cette rencontre ; et précise qu'en cas d'indisponibilité le match sera inversé à MITRY MORY.

SENIORS – CHAMPIONNAT**Courriel d'AF GARENNE COLOMBES – 500009 – Régional 2**

La Commission prend connaissance de la demande du club pour évoluer le samedi à 19h00 pour toutes ses rencontres à domicile mais ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

Elle précise que conformément à l'article 6.2 du règlement du Championnat Paris Ile de France Seniors, les matchs pourront être avancés au samedi 19h00 uniquement avec l'accord de chaque adversaire concerné.

Extrait de l'article 6.2 du règlement du championnat Paris Ile de France Seniors :

6.2 - Les rencontres ont lieu :

- *Pour le Régional 1 : en principe le samedi entre 18h00 et 20h00.*

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres : le Samedi entre 18h00 et 20h00 ou le Dimanche à 15h00.

La Commission des Compétitions Seniors et Jeunes communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

- *Pour les autres divisions : le dimanche à 15h00 suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..*

Un club (recevant ou visiteur) peut toutefois demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure que ceux prévus à l'agenda des rencontres ; la demande, motivée, et accompagnée de l'accord écrit du club adverse, doit parvenir à la Commission des Compétitions Jeunes et Seniors le jour de sa réunion précédant la date du match.